



Csp pas envoyé par l'employeur

Par **kants70**, le **08/10/2015** à **11:12**

Bonjour à tous.

Je suis licencié depuis le 21 aout 2015, date à laquelle le CSP a pris effet.

Mais depuis, et nous le sommes le 8 octobre 2015, je n'ai toujours pas eu de nouvelles du CSP.

Ils n'ont reçu aucun document de mon ancien employeur et celui-ci nous mène en bateau en disant qu'il a tout envoyé, une première fois tout lui ai revenu soit disant que c'était la mauvaise, adresse mais qu'il a tout renvoyé.

Je ne sais pas pourquoi il agit de la sorte mais depuis plus d'un mois je suis sans ressource et cela ne peut plus durer.

Quels sont mes droits vis à vis de cette situation?

Puis-je avoir un recours pour que mon ancien employeur fasse ce qui doit être fait?

Nous sommes 8 personnes dans l'attente et malgré nos réclamations, rien n'est fait!

Merci pour vos conseils.

Par **P.M.**, le **08/10/2015** à **19:50**

Bonjour,

Normalement, le CSP prend effet à l'issue du délai de réflexion de 21 jours après qu'il vous ait été proposé en principe lors de l'entretien préalable...

Il faudrait savoir si l'employeur se contente de vous dire qu'il a envoyé les documents ou s'il vous l'a écrit car vous pourriez demander à Pôle Emploi d'agir...

Par **kants70**, le **08/10/2015** à **20:08**

il me l'a seulement dit...

Par **P.M.**, le **08/10/2015** à **21:07**

Il faudrait avoir une confirmation écrite à moins que vous ayez la preuve de votre acceptation du CSP...